

où s'accomplit la prière du Maître : qu'ils « soient un » — « un seul troupeau et un seul pasteur. »

On attend la réponse du Docteur Briggs.

ANTONIO HUOT, ptre.

Indulgence " toties quoties "

A la demande de Dom Hildebrand de Hemptine, abbé primat de l'ordre de Saint-Benoît, et de Dom Krug, abbé du Mont-Cassin, Pie X a accordé, le 27 janvier dernier, une indulgence plénière *toties quoties* à tous les fidèles qui visiteront les églises ou chapelles publiques des Bénédictins noirs le 2 novembre, aux conditions ordinaires : confession, communion, prière aux intentions du Souverain Pontife.

Les fidèles qui portent habituellement sur eux *la médaille de saint Benoît* sont admis à gagner la même indulgence, aux mêmes conditions, en visitant n'importe quelle église ou oratoire public.

Pour être admis à gagner, le 1^{er} et 2 novembre, l'indulgence *toties quoties*, concédée aux Bénédictins noirs, c'est la médaille de saint Benoît, dite du Jubilé ou du Mont-Cassin, qu'il faut porter sur soi. On peut s'en procurer auprès de Mme la marquise de Lestrade, à Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), France.

Nous ignorons si l'on peut trouver cette médaille en Amérique. Espérons que nos libraires se mettront en mesure, s'ils ne le sont déjà, de fournir aux fidèles cet article précieux.

La bonne presse

Voici les conclusions du rapport de M. le duc de Caylus sur la presse, au Congrès des catholiques de l'Anjou :

A notre avis, les devoirs des catholiques vis-à-vis de la bonne presse peuvent se diviser en deux groupes distincts :

1° Par rapport à eux-mêmes :

- a) S'abonner au bon journal ;
- b) Lui réserver ses annonces quand il y a lieu ;
- c) Le renseigner avec soin et dévouement, c'est-à-dire rapidement ;